



Région Bourgogne - Franche-Comté

Règlement des compétitions masculines interdépartementales 25 - 70 - 90 / 39

Saison 2016 - 2017

Version du 27 janvier 2017

Responsable commission gymnastique masculine : Yoann Paicheur - 06 18 51 65 08.

Correspondant associations / commission : Thomas Schrepf - 06 09 57 78 27.

Autres membres de la commission : André Bruchon, Lionel Mougeot, Marcel Chatelain, Daniel Richard.

Table des matières

Coupes fédérales	3
Coupes interclubs	4
Championnat de Franche-Comté imposés	5
Championnat Interdépartemental 25 - 70 - 90 / 39 Individuel	7
Championnat Interdépartemental 25 - 70 - 90 / 39 par équipe	9
Annexe 1 : Précisions pour l'ensemble des compétitions	11
Annexe 2 : Règlement des étoiles	12
Annexe 3 : Règlement du concours poussins	15

Coupes fédérales

Règlement du **programme fédéral de la saison en cours** pour les gymnastes **cadets, juniors et seniors**. Code de pointage FIG 2013 - 2016.

Aménagement spécifique au 1er tour interdépartemental pour les gymnastes **benjamins et minimes** : règlement des **libres aménagés de la Coupe Nationale Interclubs** (page R - 24 et 3ème colonne du tableau page CP - 8 du programme fédéral). Pas de qualifications pour la demi-finale et la finale dans ces 2 catégories.

QUOTA JUGES

1 juge / 4 gymnastes

Coupes interclubs

Règlement du **programme fédéral de la saison en cours pour les catégories 1ère et 2ème division**. La première équipe en 1ère division et les 3 premières équipes en 2ème division sont qualifiées pour la finale nationale.

Règlement de la catégorie **3ème division** (pas de qualification pour la finale nationale) :

- 2 ou 3 jeunes poussins sur 6 agrès **règlement imposés FSCF jeunes poussins** : les **2 meilleures notes retenues**.
- 2 ou 3 pupilles (poussins / benjamins / minimes) sur 4 agrès * **règlement imposés FSCF pupilles** : les **2 meilleures notes retenues**.
- 2 ou 3 minimes ou adultes sur 6 agrès **règlement imposés FSCF adultes** (les minimes exécutent les mouvements adultes) : les **2 meilleures notes retenues**.

* *sol / table de saut / barres parallèles / barre fixe.*

QUOTA JUGES

2 juges / équipe pour la première équipe engagée,
puis 1 juge / équipe à partir de la deuxième équipe

Championnat de Franche-Comté imposés

Catégories		Degrés autorisés		Agrès travaillés	Nombre de qualifiés par district
		Minimum	Maximum		
Poussins 2	P2	1	2	4 *	5
Poussins 1	P1	2	4	4 *	3
Benjamins 2	B2	1	3	4 *	5
Benjamins 1	B1	3	5	4 *	3
Minimes 2	M2	1	3	4 *	5
Minimes 1	M1	3	5	6	3
Cadets	C	1	5	6	5
Juniors	J	2	5	6	5
Seniors	S	2	5	6	5

* sol / table de saut / barres parallèles / barre fixe.

Règlement **imposés FSCF du programme fédéral** de la saison en cours. Les minimes 1 au cheval d'arçons et aux anneaux exécutent les mouvements imposés pupilles du programme fédéral de la saison en cours (3ème, 4ème ou 5ème degré) et sont majorés de la même manière que les autres agrès.

Un gymnaste qualifié pour la finale des Coupes Fédérales est automatiquement qualifié pour la finale du Championnat de Franche-Comté imposés sans passer par les éliminatoires de district.

En cas d'absence prévue d'un gymnaste qualifié pour la finale, l'entraîneur devra prévenir le plus tôt possible la commission de manière à ce que celle-ci puisse qualifier un remplaçant initialement non qualifié.

Si dans un district et dans une catégorie le nombre de gymnastes à participer aux éliminatoires est inférieur au nombre de places qualificatives, **la commission pourra décider**, à partir des palmarès des éliminatoires, de reporter les places non attribuées sur d'autres districts selon les directives suivantes :

- Les gymnastes seront repêchés en fonction de leur rang dans le classement en donnant priorité au gymnaste du district ayant le plus grand nombre de participant dans la catégorie. C'est à dire pour une catégorie limitée par exemple à 5 places, on qualifie le 6° du district le plus nombreux puis le 6° du district ayant un nombre inférieur, puis s'il ne reste plus de 6°, on qualifie le 7° du district le plus nombreux et le 7° du district ayant un nombre inférieur etc...
- Possibilité de repêcher 2 gymnastes au lieu de 1 dans le cas où l'effectif d'une catégorie est le même dans plusieurs district.

QUOTA JUGES

1 juge / 8 gymnastes

Championnat Interdépartemental 25 - 70 - 90 / 39 Individuel

Ce championnat se déroule avec **2 types de catégories**.

Catégories 1

Ouvertes aux gymnastes **benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors**.
Possibilité de regrouper certaines catégories selon les effectifs.

Règlement des **libres aménagés de la Coupe Nationale Interclubs** (page R - 24 et 3ème colonne du tableau page CP - 8 du programme fédéral).

Aménagement spécifique : à la table de saut, 2 tentatives sont autorisées, la meilleure des 2 sera retenue.

Catégories 2

Ouvertes aux gymnastes **benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors**.
Possibilité de regrouper certaines catégories selon les effectifs.

Les gymnastes **benjamins et minimes** exécutent des **mouvements imposés FSCF sur les 6 agrès : 4 et 5ème degrés** autorisés uniquement.

Les gymnastes **cadets, juniors et seniors** exécutent des **mouvements imposés FSCF au cheval d'arçons, aux anneaux, aux barres parallèles et à la barre fixe : 3ème, 4ème et 5ème degrés** autorisés uniquement. Règlement des **libres aménagés de la Coupe Nationale Interclubs** (page R - 24 et 3ème colonne du tableau page CP - 8 du programme fédéral) pour **le sol et la table de saut**.

Le règlement de ces catégories 2 est celui des catégories 2 du Championnat National Individuel à la différence près que les libres à exécuter sont ceux de la Coupe Interclubs.

Aménagement spécifique : à la table de saut, 2 tentatives sont autorisées, la meilleure des 2 sera retenue.

Conditions de participation au Championnat Interdépartemental 25 - 70 - 90 / 39 Individuel dans les catégories 1

- Pour les **benjamins**, la **4ème étoile pupilles** sur 4 agrès * **est obligatoire**.
- Pour les **minimes**, la **4ème étoile pupilles** sur 6 agrès (donc en minimes 1 aux étoiles) **est obligatoire**.
- Pour les **cadets, juniors et seniors**, la **3ème étoile adultes est obligatoire**.

Les étoiles valables sont celles obtenues lors de la saison en cours ou lors des 2 précédentes saisons.

Les gymnastes du CD 39 doivent avoir validé leurs étoiles sur une des compétitions sur mouvements imposés du CD 39 ou les passer sur la compétition spécifique du CD 25 - 70 - 90 pour pouvoir participer à ce championnat dans les catégories 1.

Un gymnaste qualifié pour la finale des Coupes Nationales est automatiquement autorisé à participer à ce championnat en catégorie 1 sans qu'il ait au minimum la 3ème étoile adultes valable.

* *sol / table de saut / barres parallèles / barre fixe.*

QUOTA JUGES

1 juge / 4 gymnastes

Championnat Interdépartemental 25 - 70 - 90 / 39 par équipe

Des classements spécifiques toutes catégories confondues sont établis en plus des classements par catégorie à la production fédérale (sans coefficient) et au mini-trampoline (sans coefficient ni points de nombre).

Une note de discipline est attribuée à chaque agrès selon les dispositions présentées en Annexe 1, 2ème point.

Les alliances de plusieurs associations pour participer à ce championnat sont autorisées seulement si cette alliance ne concerne que 2 associations et que le maintien des 2 équipes initiales n'est pas possible.

Exemple en adultes :

- 4 + 2 : alliance autorisée.
- 7 + 3 : alliance autorisée.
- 5 + 4 : alliance non autorisée car les 2 équipes peuvent s'engager en F3.

Adultes

Règlement **imposés FSCF du programme fédéral** de la saison en cours, catégories des concours en équipes adultes (pages IMP - 04 et 05). Le nombre de notes retenues dans chaque catégorie correspond au nombre minimum de gymnastes qu'il est possible d'engager dans chacune d'elle.

Aménagements spécifiques :

- La production fédérale donnant lieu à un classement particulier, elle est exécutée à **4 dans toutes les catégories**.
- La catégorie F1 concourent sur 4 agrès + production fédérale + mini-trampoline comme les 2 autres catégories.

Pupilles

Règlement **imposés FSCF du programme fédéral** de la saison en cours, catégories des concours en équipes pupilles (pages IMP - 05 et 06).

Aménagements spécifiques de la répartition dans les catégories :

Pupilles	Nombre de gymnaste	Nombre de notes retenues
F1	14 et +	14
F2	8 à 13	8
F3	4 à 7	4

Coefficients pour la production fédérale et le mini-trampoline pour les classements dans chaque catégorie

Catégories	Mini-trampoline	Production fédérale
F1 pupilles	2	--
F2 pupilles	1,5	--
F3 pupilles	1	--
F1 adultes	1	1,3
F2 adultes	0,7	1
F3 adultes	0,4	0,7

QUOTA JUGES

1 juge / 8 gymnastes

Annexe 1 : Précisions pour l'ensemble des compétitions

- Les équipes ou les gymnastes non présents lors du palmarès seront disqualifiés et non récompensés (sauf cas de force majeure), c'est l'équipe ou le gymnaste suivant(e) qui montera sur le podium. Cela est appliqué dans toutes les compétitions (interdépartementales, départementales, districts).
- Dispositions établies par la commission juges pour l'attribution de la note de discipline pour les compétitions par équipe (championnat interdépartemental et concours poussins) :
 - Les gymnastes et moniteurs doivent être irréprochables lors du déroulement de la compétition.
 - Non présentation de la section aux juges avant l'échauffement à l'agrès : pénalité de 1 point.
 - Après l'échauffement, la section se présente en ligne face à l'agrès en position debout : 1 point de pénalité si l'équipe n'est pas dans la position demandée. Une fois le gymnaste passé sur l'agrès, il doit s'asseoir.
 - Chaque gymnaste qui ne respecte pas individuellement les consignes demandées sera pénalisé de 0,5 point.
 - Discussion gênante pour les juges : 0,1 point par gymnaste.

Annexe 2 : Règlement des étoiles

Compétition organisée par le CD 25 - 70 - 90.

Chaque tentative de passage d'étoile réussie donne lieu à la remise d'une étoile. Un palmarès par étoile tentée et par catégorie est établi avec les 3 premiers récompensés. Tous les gymnastes ayant obtenu leur étoile seront également cités.

Pour obtenir une étoile en **poussins, benjamins et minimes 2**, il faut présenter un minimum de **3 agrès sur 4 * au degré supérieur ou égal à l'étoile souhaitée** (Xème degré = Xème étoile).

Pour obtenir une étoile en **minimes 1, cadets, juniors et senior** il faut présenter un minimum de **4 agrès sur 6 au degré supérieur ou égal à l'étoile souhaitée** (Xème degré = Xème étoile).

Règlement **imposés FSCF du programme fédéral** de la saison en cours. Les minimes 1 au cheval d'arçons et aux anneaux exécutent les mouvements imposés pupilles du programme fédéral de la saison en cours (3ème, 4ème ou 5ème degré) et sont majorés de la même manière que les autres agrès.

** sol / table de saut / barres parallèles / barre fixe.*

Barèmes d'obtention des étoiles

- Poussins, benjamins et minimes 2 :

Étoiles	Minimum à réaliser
1	34 points
2	39 points
3	44 points
4	48 points
5	52 points

- Minimes 1, cadets, juniors, seniors :

Étoiles	Minimum à réaliser
1	52 points
2	60 points
3	66 points
4	72 points
5	78 points

Conditions de participation au Championnat Interdépartemental 25 - 70 - 90 / 39 Individuel dans les catégories 1

- Pour les **benjamins**, la **4ème étoile pupilles** sur 4 agrès * **est obligatoire** pour participer au Championnat Interdépartemental 25 - 70 - 90 / 39 Individuel catégorie 1 de la saison en cours et des 2 saisons suivantes.
- Pour les **minimes**, la **4ème étoile pupilles** sur 6 agrès (donc en minimes 1) **est obligatoire** pour participer au Championnat Interdépartemental 25 - 70 - 90 / 39 Individuel catégorie 1 de la saison en cours et des 2 saisons suivantes.
- Pour les **cadets, juniors et seniors**, la **3ème étoile adultes est obligatoire** pour participer au Championnat Interdépartemental 25 - 70 - 90 / 39 Individuel dans les catégories 1 de la saison en cours et des 2 saisons suivantes.

A ce titre, les gymnastes du CD 39 devront passer les étoiles sur une des compétitions sur mouvements imposés du CD 39 ou venir les passer sur la compétition spécifique du CD 25 - 70 - 90 pour valider leur participation au Championnat Interdépartemental 25 - 70 - 90 / 39 Individuel dans les catégories 1.

* *sol / table de saut / barres parallèles / barre fixe.*

Exemples

- Un gymnaste benjamin exécute les degrés suivants :
 - 4ème au sol, 5ème à la table de saut, 4ème aux barres parallèles, 4ème à la barre fixe : il obtient la 4ème étoile (3 agrès > ou = au 4ème degré) si sa note est > ou = à 48 points.
 - 4ème au sol, 4ème à la table de saut, 2ème aux barres parallèles, 3ème à la barre fixe : il obtient la 3ème étoile (3 agrès > ou = au 3ème degré) si sa note est > ou = à 44 points.
- Un gymnaste cadet exécute les degrés suivants :
 - 4ème au sol, 3ème au cheval d'arçons, 4ème aux anneaux, 4ème à la table de saut, 5ème aux barres parallèles, 4ème à la barre fixe : il obtient la 4ème étoile (4 agrès > ou = au 4ème degré) si sa note est > ou = à 72 points.
 - 3ème au sol, 2ème au cheval d'arçons, 2ème aux anneaux, 4ème à la table de saut, 2ème aux barres parallèles, 3ème à la barre fixe : il obtient la 2ème étoile (4 agrès > ou = au 2ème degré) si sa note est > ou = à 60 points.

QUOTA JUGES

1 juge / 5 gymnastes

Annexe 3 : Règlement du concours poussins

Compétition organisée par le CD 25 - 70 - 90.

Équipes de **4 à 7 gymnastes**, possibilité d'engager plusieurs équipes.

Règlement **imposés FSCF jeunes poussins du programme fédéral** de la saison en cours sur 6 agrès (page JP - 1).

Note de discipline sur 3 points à chaque agrès.

QUOTA JUGES

1 juge / 8 gymnastes